

🕒 LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 11H45 ET DE 15H À 16H45

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE.

Pour les personnes mineures.

LES INDISPENSABLES...

Formulaire CERFA N°12101*02 dûment complété et signé papier (mairie) ou dématérialisé (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1220). ou Pré-demande dûment complétée & signée (https://passeport.gants.gouv.fr/Vos-demarches/Pre-demande-passeport-biometrique).	
Justificatif de domicile des parents considéré comme valable datant de l'année en cours avec : <i>Nom(s), Prénom(s), Adresse complète (n° & nom de rue, code postal, ville).</i>	
✓ Certificat d'imposition ou ✓ Titre de propriété. ou ✓ Facture d'eau.	✓ Quittance de loyer ou ✓ Quitte d'assurance pour le logement. ou PAS D'ECHEANCIER
✓ Facture des ordures ménagères. ✓ Facture téléphone (fixe ou mobile).	
Attestation sur l'honneur de l'hébergeant dûment complétée & signée + document d'identité.	

LES PHOTOGRAPHIES...

Les photos doivent être parfaitement identiques & aux normes.

Carte nationale d'identité	Passeport
2	1

LES TIMBRES FISCAUX...

Passeport biométrique.	
De 0 à 14 ans	17.00€
De 15 à 17 ans	42.00€
Possibilité d'achat d'un timbre dématérialisé sur timbres.impots.gouv.fr (éventuellement bureau de tabac).	
Carte Nationale d'Identité (en cas de perte ou de vol).	
	25.00€

ETAT CIVIL (ORIGINAUX)...

Carte d'identité de la personne mineure.	
Passeport de la personne mineure.	
Carte d'identité ou Passeport du parent faisant la démarche.	
Acte de naissance datant de moins de 3 mois . (à demander au lieu de naissance).	
Jugement de divorce/ordonnance du tribunal.	
Garde alternée : ✓ Carte d'identité ou Passeport du deuxième parent. ✓ Facture de l'année en cours du deuxième parent. ✓ Autorisation du deuxième parent autorisant le premier à faire les démarches pour l'obtention d'un titre sécurisé.	

EN CAS DE PERTE OU DE VOL...

Déclaration de perte (mairie)	Déclaration de vol (gendarmerie, commissariat)
Acte de naissance.	
Document prouvant l'identité du demandeur avec photographie (abonnement train, carte vitale nouvelle génération etc.).	
ou Attestation sur l'honneur d'une personne étrangère au cercle familial qui reconnaît le demande + document d'identité en cours de validité.	

CAS PARTICULIERS – NOM D'USAGE

Renseigner la rubrique « deuxième nom ».	
Attestation sur l'honneur du deuxième parent autorisant l'enfant à porter son nom & donc faire apparaître la mention « nom d'usage ».	

INFORMATIONS DIVERSES PASSEPORT.

Vous pouvez déposer votre demande de passeport auprès des services d'une des mairies suivantes (liste pour le département du HAUT-RHIN).

ALTKIRCH	HUNINGUE	ROUFFACH
ANDOLSHEIM	ILLZACH	SAINT-AMARIN
CERNAY	KAYSERSBERG	SAINT-LOUIS
COLMAR	MASEVAUX	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
DANNEMARIE	MULHOUSE	SIERENTZ
ENSISHEIM	MUNSTER	THANN
FERRETTE	NEUF-BRISACH	WINTZENHEIM
GUEBWILLER	RIBEAUVILLÉ	WITTELSHEIM
HABSHEIM	RIXHEIM	WITTENHEIM

Ou dans toute mairie habilitée dans un autre département.

Votre passeport vous sera remis par la mairie où vous avez déposé la demande.

Il devra impérativement être retiré dans un délai de **3 mois maximum** après sa mise en disponibilité, par le **demandeur en personne**. La personne mineure de **moins de 12 ans** doit venir **obligatoirement** au dépôt de la demande.

La personne mineure de **plus de 12 ans** doit **obligatoirement** venir au **dépôt** et à la **remise** du passeport biométrique